

**Le temps libre des enfants et des jeunes constitue un espace éducatif complémentaire de la famille et de l'école.**

**En effet, au-delà du « savoir s'occuper » et du souci d'éviter le désœuvrement, le temps libre doit être structuré pour offrir de multiples occasions de prendre des initiatives individuelles ou collectives.**

**L'enfant ou le jeune, confronté à ses pairs, doit pouvoir développer des coopérations susceptibles d'éveiller un certain sens civique caractérisé par des valeurs telles que la tolérance, la solidarité, la curiosité et l'intérêt pour les autres.**

**Ainsi, l'animation doit se situer comme un véritable apprentissage de la citoyenneté où, au travers de situations concrètes vécues, l'enfant prend conscience de l'intérêt collectif au-delà de ses envies individuelles.**

## **I - Des valeurs sous-jacentes :**

### **Le respect :**

L'enfant ou le jeune doit prendre conscience de la nécessité de respecter ses pairs mais aussi l'ensemble des hommes et des femmes qu'il est amené à rencontrer. Pour cela, l'animation doit favoriser une ouverture vers les autres, souligner les différences comme des richesses plus que comme des contraintes, encourager l'apprentissage des codes de savoir-vivre en les explicitant en toutes occasions.

De la même manière, le respect du matériel collectif ou des locaux publics constitue un impératif incontournable, d'autant plus efficace s'il se traduit par une participation quotidienne des enfants et des jeunes (rangement, entretien, réparation...)

### **L'ouverture :**

Le temps libre doit encourager la rencontre de l'autre et l'ouverture dans un souci de tolérance. Les différences d'idées, de mode de vie, de goûts doivent être considérées comme autant de sources d'enrichissements interindividuels. En suscitant les échanges, en expliquant les points de vue, en favorisant le dialogue, l'animation contribuera à la connaissance des autres, condition nécessaire au développement du respect. Une gestion posée des conflits s'inscrit complètement dans cette logique.

L'ouverture vers les autres suppose d'être soi-même reconnu et donc de pouvoir affirmer son identité sociale et culturelle.

### **La responsabilité :**

L'animation doit développer toutes les occasions permettant aux enfants et aux jeunes de prendre des initiatives à leur mesure. Cela suppose que chacun soit reconnu comme force de proposition, c'est-à-dire qu'il puisse s'exprimer, être entendu et que ses propositions soient toujours prises en compte (ce qui ne veut pas forcément dire acceptées). Cela suppose aussi que la confiance (avec contrôle) soit de mise et que la prise de risques calculés soit considérée comme nécessaire.

Enfin, cette prise d'initiative ne peut s'envisager que dans un cadre clairement établi, précisant les limites liées à la sécurité, aux coûts, au respect des autres ou de l'environnement.

Ainsi, dès que possible, les enfants doivent pouvoir être associés à des décisions qui les concernent en adaptant les modalités à la spécificité de la tranche d'âge concernée.

### **La sécurité :**

La prise de responsabilité ne peut s'inscrire que dans un cadre de règles établies, éventuellement négociées, en tout cas explicitées. Cela suppose au cas pour cas une mesure des dangers, sans tomber dans une approche trop sécuritaire, et une véritable éducation à la prise de risques calculés, seule susceptible de faire prendre conscience aux jeunes des conséquences de leurs actes. Bien entendu, les parents, responsables légaux doivent être associés et, au minimum, informés de toute orientation établie en ce sens.

## **II - Des axes structurants :**

### **La reconnaissance :**

Le public jeune a de fortes chances d'être fidèle à l'image qu'on lui renvoie. Il faut donc veiller à ne pas réduire la jeunesse au problème que suscite une minorité et à souligner plutôt les initiatives positives dont elle fait preuve. L'apprentissage est toujours plus efficace quand il souligne les réussites plus que les échecs. Il ne s'agit pas de nier les difficultés, mais de les traiter en les ramenant à leurs justes dimensions.

### **La valorisation :**

Dans le même ordre d'idées, les savoir-faire ou les initiatives positives des enfants et des jeunes doivent être soulignées, encouragées et présentées à l'ensemble de la population, dès que l'occasion se présente. Cette valorisation doit encourager de nouvelles initiatives du même ordre et par là même susciter les échanges, favoriser la complémentarité des compétences.

### **L'information :**

Les familles, les enfants et les jeunes eux mêmes doivent pouvoir être informés le plus précisément possible sur ce qui leur est proposé, sur les conditions d'accès et les modalités d'inscription aux activités organisées sur la commune (horaires, tarifs...)

La commune doit aussi favoriser la circulation d'informations concernant le temps libre, même si celles-ci relèvent d'initiatives associatives (clubs sportifs, comité de jumelage...)

L'information constitue aussi un moyen de valorisation des initiatives d'enfants ou de jeunes susceptibles de générer des envies nouvelles.

Enfin, les jeunes doivent pouvoir être producteurs d'informations (compte rendu d'une sortie, d'un camp, exposition photo, expression d'un avis sur la vie de la commune...)

### **La concertation :**

Sur les lieux où les enfants sont accueillis, ils doivent être dès leur plus jeune âge associés à des décisions qui les concernent dans des formes adaptées à leurs capacités. Les décisions prises par les personnels ou par les élus doivent leur être expliquées et argumentées quant aux raisons qui ont justifié ces choix.

Pour les jeunes, l'expression de leurs besoins ou de leurs demandes doit faire l'objet d'une rencontre régulière avec les élus permettant de négocier, d'expliquer pour aboutir à des décisions les plus claires et rapides possibles.

L'animateur constitue un médiateur qui aide à transformer une envie ponctuelle en une proposition structurée que les jeunes pourront présenter directement aux élus. (L'animateur ne doit pas faire écran dans cette relation)

Cette forme de conseil de jeunes, par sa souplesse, s'adapte, évolue au gré des demandes des jeunes évitant une structuration artificielle ou trop contraignante.

Les réunions sont provoquées en fonction des besoins des jeunes, donc sur un objet concret, ce qui n'enlève en rien le sérieux avec lequel elles doivent être abordées pour garantir une efficacité éducative.

### **L'accompagnement :**

Si l'on considère que l'initiative, la prise de responsabilité, la citoyenneté doivent faire l'objet d'un apprentissage en situation réelle, il apparaît indispensable de prévoir un dispositif d'accompagnement dans lequel parents, animateurs, élus ont chacun un rôle à jouer.

D'autre part, les modalités d'accompagnement, les sujets même de concertation et les objets de responsabilité doivent être adaptés aux tranches d'âges qu'elles concernent, en veillant pour autant, à ne pas sous-évaluer les capacités des enfants. La confiance reste de mise, dans la mesure, bien sûr où les risques sont évalués et où les engagements sont contrôlés.

### **La participation :**

Les activités doivent rester accessibles au plus grand nombre, notamment aux enfants et aux jeunes des milieux les plus défavorisés. Pour cela, au-delà de la prise en compte des ressources dans les tarifs appliqués, des informations claires et précises doivent parvenir à tous les jeunes en pensant aux relais que constituent les lieux qu'ils fréquentent habituellement.

Par ailleurs si des activités « prétextes » sont proposées pour lier des premiers contacts, l'animation doit permettre une réelle implication des jeunes, y compris en fixant des exigences adaptées au niveau d'autonomie des enfants et des jeunes (recherche d'autofinancement, préparation matérielle d'une sortie, participation à l'aménagement d'un espace...)

Pour finir, les jeunes doivent pouvoir s'investir dans des événements organisés sur la commune qui concernent tous les habitants. Il est souhaitable que le traitement du public particulier que constitue l'enfance et la jeunesse, soit abordé comme partie intégrante de la population et non pas comme une caste particulière désignée par des termes génériques.

### **Le plaisir :**

Le temps libre, à la différence de l'école, constitue un espace éducatif qui privilégie les notions de choix et de plaisir. Si dans ce qu'on propose, les enfants et les jeunes doivent y trouver des activités enrichissantes avec une dimension « découverte », il ne serait être question de progressions impératives dictées par l'acquisition de compétences imposées par les adultes ou relatives à des programmes.

Il s'agit plutôt de permettre aux enfants et aux jeunes , de vivre des expériences nouvelles permettant de réinvestir librement des acquis capitalisés à l'école ou à l'occasion de pratiques culturelles particulières, artistiques ou sportives, au cours d'activités choisies suscitant exclusivement la motivation.

## **III Eco citoyenneté :**

La commune d'Entrammes souhaite intégrer dans son projet une démarche d'éducation au développement durable pour obtenir la labellisation « Centre A'ERE » afin de permettre :

- d'associer les enfants, les jeunes, les élus, les parents et le personnel communal
- d'aménager les structures pour faire évoluer les pratiques éducatives
- de s'adresser à tous nos publics (enfants, parents, agents, enseignants, élus,...)
- de créer des partenariats entre les structures municipales, les associations, les entreprises, ...
- de modifier les comportements des enfants, des jeunes mais aussi des adultes travaillant dans les structures et autour des structures.

## IV - L'organisation de l'animation enfance-jeunesse :

### Introduction :

L'animation enfance – jeunesse de la commune peut se décliner en divers types d'accueil. Le projet éducatif doit décrire la spécificité de chacun d'eux pour en préciser les modalités de fonctionnement souhaitées.

Enfance 3 -11 ans	Jeunesse 10 – 17 ans
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Alsh périscolaire</li><li>2. Restauration scolaire</li><li>3. Alsh mercredi et petites vacances</li><li>4. Alsh été :<ul style="list-style-type: none"><li>- activités centre</li><li>- camps ou mini camps</li></ul></li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>5. Accueil éducatif au local<ul style="list-style-type: none"><li>• Encadré</li><li>• En autonomie (contrat)</li></ul></li><li>6. Accueil en extérieur :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Sorties ponctuelles programmées</li><li>○ Séjours</li><li>○ Projets à l'initiative des jeunes</li><li>○ Projets à l'initiative de la commune</li><li>○ Participation à des évènements locaux.</li><li>○ Projets intercommunaux</li></ul></li></ol>

Le projet éducation doit s'articuler et s'appuyer sur les structures et associations existantes sur la commune

1. Clubs sportifs
2. Médiathèque
3. Ecole de musique et de danse
4. Comité de jumelage
5. Autres initiatives associatives
6. Initiatives individuelles ou collectives (ex : dumiste, école de cirque, ateliers d'écriture...)

Ces types d'accueils, s'ils ne relèvent pas tous de l'initiative de la commune, doivent cependant s'inscrire, dans un souci de cohérence, dans le même projet éducatif.

Dans la mesure du possible, au-delà de la prise en compte des contraintes pratiques, l'organisation de chacun des accueils éducatifs doit être arrêtée prioritairement au regard des besoins du public, qu'il soit direct (enfants, jeunes) ou induit (parents, responsables associatifs), conformément aux orientations du présent projet.

### **Les personnels :**

Les trois animateurs permanents chargés de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation physique et sportive doivent travailler en équipe afin d'assurer au-delà de la cohérence nécessaire une continuité éducative.

La coordination est assurée par un des animateurs.

Des temps de concertations, d'organisation et de coordination entre les trois animateurs permanents sont indispensables. Ils attacheront une attention particulière à la prise en compte des 10 -12 ans, tranche d'âge charnière entre l'enfance et l'adolescence

Ils devront rechercher toutes les aides possibles auprès d'organismes jeunesse et participer à des regroupements d'animateurs inter locaux (ex : FD CIVAM, RAIL, FRANCAS...)

Les animateurs doivent chercher des formations (méthodologie de projet...)

Ce soutien doit permettre d'éclairer les élus locaux qui restent les seuls habilités à arrêter les décisions ou à valider les orientations relatives à ce secteur.

Les animateurs permanents doivent ainsi être à même de faire des propositions justifiées qui s'intègrent aux orientations éducatives, d'établir les évaluations précises susceptibles de mettre à jour toute adaptation nécessaire à une meilleure efficacité du service et de rendre lisible la réalité des actions. Les projets en intercommunalité sont soumis aux mêmes règles (par convention).

Ainsi, par souci d'efficacité (pertinence de l'information, qualité de relation), l'inscription aux activités se fera auprès des personnels d'animation. Cela supposera une rigueur de suivi et de transmission auprès des personnels administratifs (efficacité du traitement), en veillant à ce que cette disponibilité auprès des parents ne s'établisse pas aux dépens de l'animation directe.

### **Des spécificités pour chaque type d'accueil :**

## 1) ALSH-accueil périscolaire – PEDT (projet éducatif territorial)

<b>Objectifs missions</b>	Accueil des parents - enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité</li> <li>• Lieu agréable</li> <li>• Ponctualité</li> </ul>	
	Loisirs Activités Jeux culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeux en autonomie</li> <li>• Liberté de choix des activités</li> <li>• Aménagement de temps de pause</li> </ul>	Favoriser la fréquentation de la maison des jeunes des plus âgés (passerelle)
	Accompagnement des leçons en autonomie		
	Apprentissage de la vie en groupe		
	Prise en charge des enfants en attente de transport scolaire		
	PEDT : Activités éducatives en lien avec les ressources du territoire	VOIR TABLEAU ANNEXE, ci dessous	
	Possibilité de prendre un petit déjeuner ou un gouter		
	Adéquation du personnel au besoin des enfants		
<b>Modalités</b>	Inscriptions	A la mairie en lien avec les écoles A l'accueil périscolaire	Formulaires d'inscriptions disponibles sur le site internet de la mairie
	Tarifs	Votés en conseil municipal	
	Jours-horaires	Jours d'école : Matin : 6h45 - 8h30 PEDT: 15h45 – 16h45 Soir : 16h30 – 18h45	Un pointage strict devra être effectué et rendu en mairie à la semaine
	Règlement intérieur	Remis à chaque inscription Affiché sur site	
<b>Bilan - évaluation</b>	Quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour du personnel, des enfants, des parents, des enseignants, des associations et autres intervenants</li> </ul>	
	Qualitatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation par tranches d'âge</li> <li>• Bilan des activités.</li> </ul>	

## Annexe PEDT : TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

<b>Objectifs missions</b>	Activités éducatives en lien avec le territoire et les enseignants des 3 écoles	<b>4 thèmes d'activités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Physiques et sportives</li> <li>• Culturelles et artistiques</li> <li>• Vie locale</li> <li>• Communication – multimédia</li> </ul> Les activités doivent aboutir à un projet en fin de période ou en fin d'année.	Un thème différent chaque jour de la semaine pour une même tranche d'âge
	Comité de suivi des TAP (Temps d'activités périscolaires), convocation au milieu de chaque période	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constitué par les directeurs ALSH, éducateur sportif, inspecteur d'académie, commission en charge du dossier, directrices des 3 écoles, 6 représentants parents d'élèves (2 par écoles).</li> <li>• Mission : - Bilan, réajustement de la période écoulée - Réflexions sur la période suivante.</li> </ul>	
	Activités facultatives		
	Lien avec les ressources du territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations sportives, culturelles,</li> <li>• parents d'élèves</li> <li>• toute autre initiative individuelle ou collective (après validation par le conseil municipal)</li> </ul>	Les associations sont invitées à proposer des activités. L'encadrement est assuré par les agents communaux titulaires d'un BAFA ou équivalent si nécessaire	Encourager les initiatives, coordonner les activités proposées, veiller aux règles d'encadrement et de sécurité
	Public concerné	Les activités sont proposées aux enfants scolarisés à Entrammes (3 écoles) qui fréquentent les classes allant de la petite section jusqu'en CM2	
	Respect du rythme de l'enfant	Les activités ne doivent pas être une surcharge de travail pour les enfants mais considérées comme un loisir, à visée éducative.	
	Lieux	Lieux adaptés aux tranches d'âge (classes) et aux activités : Jardin des Mômes, salle de restauration, salle des fêtes, salles 85 rue d'Anjou (ancienne mairie), salle des sports, halls et cours des écoles, salle du conseil de la mairie, médiathèque	Les parents d'enfants de maternelle récupèrent leurs enfants au Jardin des Mômes, ceux de primaire les récupèrent à l'école primaire publique
<b>Modalités</b>	Inscriptions	A la mairie ou à l'accueil périscolaire (Jardin des Mômes). Pour des périodes d'environ 7 semaines (entre deux petites vacances scolaires). Engagements fermes de la part des familles	Formulaires d'inscriptions disponibles sur le site internet de la mairie
	Tarifs	Votés en conseil municipal,	
	Jours-horaires	Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 – 16h45 La durée des TAP est de 1 heure, soit ¼ d'heure supplémentaire pour tenir compte des temps de trajets entre les différents lieux d'activités	Un pointage strict devra être effectué et rendu en mairie à la semaine .
	Règlement intérieur	Remis à chaque inscription Affiché au Jardin des Mômes	
<b>Bilan - évaluation</b>	Quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour du personnel, des enfants, des parents, des enseignants, des associations et autres intervenants</li> <li>• Fréquentation par tranches d'âge</li> </ul>	
	Qualitatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation par tranches d'âge</li> <li>• Bilan des activités.</li> <li>• Compte rendu du comité de suivi</li> </ul>	



## 2) Restauration scolaire :

<b>Objectifs missions</b>	Découverte du goût Equilibre des repas	Sensibilisation aux circuits courts, alimentation BIO Respect des produits de saison	
	Apprentissage de l'autonomie	Développement progressif	
	Respect	Des autres, du matériel de la nourriture Entr'mets : règlement à destination des enfants Favoriser relation avec les familles	
	Responsabilisation	Partage des tâches Aide au service	
	Apprentissage hygiène Climat calme Apprentissage des bonnes attitudes		
	Maintien d'une cuisine municipale		
	Surveillance sur cour	Occupation du temps libre	
	Animation	Temps éducatifs à thème, en autonomie ou avec les animateurs	
	Trajets sécurité du parcours	Apprentissage et respect des règles de sécurité	
<b>Modalités</b>	Inscriptions à l'année scolaire	A la mairie en lien avec les écoles	Les annulations avant 8h30
	Tarifs	Votés en conseil municipal	
	Jours - horaires	Deux services en place. 30 minutes de présence à table minimum. Amplitude : 11h30 – 13h30	
	Règlement intérieur	Remis à chaque inscription Affiché sur site	
	Pointage	A la semaine, efficace et pratique	
	Parcours : Matérialisation Sécurisation	Mise en place de signalétique (petit pas, panneau, gilet...) Informations aux parents	
	Présence attentive aux enfants		
	Règles de vie	Remis à chaque inscription Affiché sur site Mise en place d'une boîte à idées.	
	Animation en lien avec les menus	Présentation des aliments, des menus...	
<b>Bilan - évaluation</b>	Qualitatif	Retour du personnel, des enfants, des parents et des enseignants	
	Quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fréquentation par tranches d'âge</li> </ul> Bilan des activités. Bilan de la vie au restaurant au quotidien, bilan des thématiques et des animations	

**3) Accueil de loisir du mercredi et petites vacances :**

<b>Missions objectifs</b>	Accueil des parents - enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité</li> <li>• Lieu agréable</li> <li>• Ponctualité</li> </ul>	
	Loisirs Activités Jeux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeux en autonomie</li> <li>• Liberté de choix</li> <li>• Aménagement de temps de pause</li> <li>• Respect des siestes</li> <li>• Adaptation aux tranches d'âges</li> <li>• Découverte et appropriation du cadre de vie local de l'enfant (patrimoine, nature, culture, artisanat...) ou en lien avec les thématiques locales (médiathèque, Ecorcé...)</li> <li>• Développer sens créatif des enfants</li> <li>• Motricité : activités physiques, apprentissage de l'effort et maîtrise de soi.</li> </ul>	
	Apprentissage de la vie en groupe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprentissage de la politesse et du respect (règles de vie, adultes, matériel...)</li> <li>• Apprentissage des limites</li> <li>• Apprentissage de la citoyenneté</li> <li>• Développer activités inter génération</li> <li>• Les enfants peuvent être force de proposition</li> <li>• Favoriser et encourager le passage de l'enfance vers l'animation jeunesse.</li> </ul>	
	Adéquation du personnel au besoin des enfants		

<b>Modalités</b>	Inscriptions	A la mairie en lien avec les écoles pour les inscriptions à l'année. Les inscriptions en cours d'année ou de façon occasionnelle, se font à l'ALSH.	
		Activités ou sorties ponctuelles : priorité aux enfants qui fréquentent le centre de façon régulière puis par ordre d'inscription	
	Tarifs	Votés en conseil municipal	
	Jours - horaires	A la demi-journée 9h00 – 12h00 (petites vacances) et/ou 13h30 – 17h30 Les modalités pour la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire sont précisées aux chapitres correspondants.	
	Règlement intérieur	Remis à chaque inscription Affiché sur site Participation des enfants à l'élaboration d'un règlement et en lien avec les écoles.	
	Pointage	Au mois, efficace et pratique	
<b>Bilan évaluation</b>	Qualitatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour du personnel</li> <li>• Retour des enfants</li> <li>• Retour des parents</li> <li>• Participants locaux</li> </ul> Evaluation du respect des règles de vie	Bilan trimestriel écrit et rencontre avec l'adjoint délégué. Formulaires à rendre.
	Quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation par tranches d'âge</li> </ul> Bilan des activités.	

#### 4) Accueil de loisir d'été au centre, camps et mini camps enfance :

<b>Missions Objectifs</b>	Les objectifs des activités des mercredis et petites vacances restent valables pour l'ALSH d'été		
	Proposer un fil conducteur et une progression dans : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités</li> <li>• Découvertes</li> <li>• Idées innovantes</li> </ul>		
	Permettre aux enfants de partir en vacances hors de la commune pour vivre une expérience de vie collective		
	Permettre aux enfants d'être acteurs plutôt que consommateurs		
	Préparer, favoriser et accompagner la séparation enfants-parents		
<b>Modalités</b>	Inscriptions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'accueil périscolaire</li> <li>• Activités ou sorties ponctuelles : priorité aux enfants qui fréquentent le centre de façon régulière</li> <li>• Camps : priorité par ordre d'inscriptions (à préciser sur les plaquettes)</li> <li>• A l'aide d'un programme sous forme de plaquettes et affiches de présentation</li> <li>• Inscriptions à la semaine ou à la journée repas inclus</li> </ul>	
	Tarifs	Votés en conseil municipal Tarifs dégressif en fonction de la fréquentation	
	Jours - horaires	9h00 – 17h30 Garderie du matin : 6h45 – 8h45 Garderie du soir : 17h45 – 18h45	
	Règlement intérieur	Remis à chaque inscription Affiché sur site	
	Pointage	A la semaine	
	Réunions d'informations et de préparation pour les parents et les enfants		
<b>Bilan - évaluation</b>	Quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation par tranches d'âge</li> </ul> Bilan des activités, semaine par semaine	
	Qualitatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour du personnel</li> </ul>	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour des enfants</li> <li>• Retour des parents</li> </ul>	
--	--	--	--

### 5) Jeunesse :

Accueil éducatif au local encadré ou en autonomie (contrat), accueil en extérieur, camps, projets à l'initiative des jeunes, projets à l'initiative de la commune, participation à des événements locaux.

<b>Missions Objectifs</b>	- Liberté- Autonomie - Autogestion- Apprentissage- Responsabilisation - Force de propositions - Respects des autorités - Investissement des lieux « jeunesse » - Participation aux événements locaux - Découvertes du patrimoine local et extérieur. Elargir les horizons - Espace de confiance et de convivialité - Apprentissage de l'effort et maîtrise de soi - Valorisation des capacités des jeunes	- Préparer citoyen de demain - Ecocitoyenneté - Recherche d'autofinancement - Réflexions sur les motivations des projets. (sens) - Projets intercommunaux	La parole aux jeunes dans le bulletin municipal Boîte à idée à la maison des jeunes Rencontres régulières avec les élus
	- Permettre rencontres partage et échanges (jeunes, animateurs, élus). Lieu d'écoute - Refuge, lieu social - Mixité (sexuelle – sociale – intergénérationnelle)	Si autonomie : création d'une association de mineurs (expérimentation progressive de l'autonomie)	
<b>Modalités</b>	-Faciliter le passage pré-ado ado adultes	Canaliser le mal être de l'adolescence	
	Lieu identifié par les parents, les élus et l'ensemble des jeunes		
	Informations (relai BIJ)		
	Ouverture vendredi soir et samedi am en alternance	Déclarations des camps et mini camps	
	Vacances : 10h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00		
	En fonction des animations – sorties – activités : Formalisation de l'engagement du jeune Versement d'arrhes pour les camps Inscriptions préalables à la maison des jeunes		
	Pointage	Au mois, efficace et pratique	
	Règlement intérieur affiché et remis à chaque inscription		
<b>Bilan Evaluation</b>	Qualitatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour des animateurs</li> <li>• Retour des jeunes</li> <li>• Retour des parents</li> <li>• Participants locaux</li> </ul> Evaluation du respect des règles de vie Propreté du local Fidélisation et renouvellement du public	
	Quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation par tranches d'âge</li> <li>• Bilan des activités</li> </ul>	Bilan avec les élus

### **5. Passerelle :**

La passerelle a pour objectif de favoriser le passage des enfants entre l'accueil de loisirs et la maison des jeunes pendant les grandes et petites vacances ainsi que le mercredi matin en période scolaire avec un encadrement spécifique.

<b>Objectifs missions</b>	- Créer du lien entre l'accueil de loisirs et la maison des jeunes	- Permettre aux enfants de l'accueil de loisirs de pouvoir accéder à la maison des jeunes avec un encadrement spécifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>-En mettant en place des activités pour les passerelles qui auront lieu à la maison des jeunes le mercredi matin ainsi que pendant les vacances</li> <li>-En mettant en place un animateur référent passerelle</li> <li>-En mettant en place un fonctionnement spécifique pour la passerelle</li> </ul>
		- Sensibiliser les enfants et les parents au fonctionnement de la maison des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>-En mettant en place des réunions d'informations pour les parents</li> <li>-En mettant en place une plaquette pour les passerelles à chaque vacance</li> <li>-En sensibilisant les enfants lors de leur première venue à la maison des jeunes</li> </ul>
	Adapter un fonctionnement qui permet l'apprentissage de la vie en collectivité	- Favoriser l'autonomie des enfants sur les temps d'activités et de vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> <li>-En permettant l'expression des enfants sur le fonctionnement de la passerelle</li> <li>-En les initiant à la démarche de projet</li> <li>-En permettant aux enfants de faire leurs choix sur les activités</li> </ul>
		- Favoriser la découverte de nouveaux horizons culturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>-En proposant des activités selon des thématiques pour que les enfants se familiarisent à certaines techniques</li> <li>-En proposant la réalisation de projets collectifs</li> <li>-En mettant en place des activités culturelles, environnementales, sportives, scientifiques,...</li> </ul>

<b>Modalités</b>	La passerelle pour qui ?	Pour les enfants qui sont en classe de CM1-CM2-6 <sup>ème</sup> -5 <sup>ème</sup> , de l'accueil de loisirs enfance jeunesse.	
	Fonctionnement	<p>Les enfants pourront pendant les petites et grandes vacances ainsi que le mercredi matin avoir accès aux activités qui sont proposées à la fois à l'accueil de loisirs et à la maison des jeunes. Un planning de la passerelle sera distribué avec la plaquette des vacances.</p> <p>Pendant les vacances :</p> <p>Les enfants des classes de CM auront choisi sur inscription entre les activités qui sont proposées à l'accueil de loisirs et celles qui sont proposées par l'animateur passerelle à la maison des jeunes .Le matin, l'activité est exclusivement réservée aux passerelles.</p> <p>. L'après-midi, les enfants devront choisir entre les activités qui sont proposées entre l'accueil de loisirs et celles qui sont proposées par les animateurs de la maison des jeunes. Ils bénéficieront d'un encadrement spécifique mais avec un animateur commun à l'animation jeunesse.</p> <p>Pour toutes les sorties dites "extérieures" (accrobranche, zoo, piscine, skate park,...), les enfants devront faire leur choix entre celles proposées à l'accueil de loisirs enfance et celles de la maison des jeunes (dans les activités ouvertes aux passerelles) à raison d'une par semaine.</p> <p>Le nombre de place est limité si l'utilisation d'un transport est nécessaire.</p> <p>Le mercredi matin en période scolaire: Les enfants de la passerelle auront accès à une activité à la maison des jeunes encadrés par l'animatrice jeunesse.</p>	
	Inscriptions	Les enfants qui sont en classe de CM1 et CM2 s'inscrivent à l'accueil de loisirs enfance et les jeunes de 6 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> s'inscrivent à la maison des jeunes	
	Prise en charge	Les enfants de la Passerelle seront emmenés et ramenés par un animateur, soit de l'ALSH soit de la maison des jeunes pour le mercredi matin. Pendant les vacances, un animateur passerelle référent sera chargé d'emmener les enfants à la maison des jeunes et de les ramener.	
	Horaires	9h00 – 17h30 Garderie du matin : 6h45 – 8h30 Garderie du soir : 17h30 – 18h45	
<b>Bilan évaluation</b>	Qualitatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour des animateurs</li> <li>• Retour des jeunes</li> <li>• Retour des parents</li> <li>• Participants locaux</li> </ul> Evaluation du respect des règles de vie	

		Propreté du local Fidélisation et renouvellement du public	
	Quantitatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation par tranches d'âge</li> <li>• Bilan des activités</li> </ul>	Bilan trimestriel écrit et rencontre avec l'adjoint délégué. Formulaire à rendre.

### **Cadre de travail des animateurs permanents ou occasionnels :**

Le présent projet éducatif constitue un cadre de travail amendable, évolutif, adaptable en fonction des réalités de terrain ou des priorités définies pour l'année. Il établit une forme de commande aux animateurs permanents, commande définies par les élus.

Les animateurs doivent au travers de propositions les plus concrètes possibles (validées par les responsables élus) contribuer à les faire vivre sur le terrain. Ils ne pourront être tenus responsables de toutes les difficultés de mise en œuvre (la tâche est ambitieuse), dans la mesure où ils informeront les élus des éléments qui peuvent entraver l'efficacité de l'action, ils établiront des bilans synthétiques et clairs (reprenant les critères d'évaluation indiqués) et proposeront des pistes de remédiations ou d'améliorations.

D'autre part, la confiance ne s'établira durablement que s'ils sont capables de communiquer leurs difficultés, leurs doutes, avec un souci permanent de transparence.

Enfin, si on ne peut imaginer un cadre horaire trop rigide quant à la gestion du temps de travail, (dans le souci de s'adapter à la fréquentation) les animateurs permanents doivent être en capacité de rendre compte de leur organisation horaire au moins mensuellement en veillant à ne pas cumuler des heures de récupération. Ces récupérations doivent être prises en évitant les cumuls sur plusieurs jours consécutifs (ce ne sont pas des vacances) et en préservant au maximum les moments fixés pour l'accueil du public.

La « rentabilité » du travail des animateurs doit aussi constituer une préoccupation dans un souci d'efficacité du service rendu aux administrés. Ainsi, il semble important de donner quelques repères, qui pourront être réévalués, mais qui constituent une base de départ :

- pour l'animateur jeunesse, le temps de préparation, de concertation, de recherche ne doit pas dépasser 40% du temps de travail global (60% réservés à l'animation directe avec le public)
- pour l'animateur enfance (direction du centre de loisirs enfance), le temps de préparation, de concertation, de recherche ne doit pas dépasser 30% du temps de travail global (70% réservés à l'animation directe avec le public)
- pour les animateurs occasionnels, le temps de préparation, de concertation, de recherche ne doit pas dépasser 20% du temps de travail global (80% réservés à l'animation directe avec le public)



- pour les animateurs d'accueil périscolaire ou du centre de loisirs des mercredis, le temps de préparation, de concertation, de recherche ne doit pas dépasser 10% du temps de travail global (90% réservés à l'animation directe avec le public)
- l'animateur en charge de la coordination....



